

ARRÊTÉ n°G2024_112

Arrêté portant établissement de la liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne pour l'année 2024**Le Président,**

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Considérant les dispositions du décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment l'article 9,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant dispositions particulières du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord du 10 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 22/12/2020 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2022 portant inscription de Madame DESAINT Sylvie sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur,

Vu la demande de Madame DESAINT Sylvie, sollicitant sa réinscription, pour une troisième année, sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur,

Vu les quotas de promotion interne et les recrutements dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux intervenus dans les collectivités territoriales affiliées au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord qui ont permis d'ouvrir 17 postes pour l'accès au grade de rédacteur,

Après examen des 363 propositions au regard des critères d'appréciation définis par les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne,

ARRÊTÉ

Article 1er : La liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne pour l'année 2024 est complétée comme suit :

ÉTABLISSEMENT	GENRE	NOM PATRONYMIQUE	NOM USUEL	PRÉNOM
C.C.A.S d'AUBY	Madame	WAGON	DESMONS	Anita
C.C.A.S. de LAMBERSART	Madame	DUFLOT		Brigitte

C.C.A.S.d'HOYMILLE	Madame	PIERRU	BONNAILLIE	Anne
CCAS de CAUDRY	Madame	MOULIN	SOUSA	Mélanie
Mairie d'ANNOEULIN	Madame	PHILIPS		Catherine
Mairie de BAVAY	Madame	BRICOUT	VERGER	Laure
Mairie de BOURBOURG	Madame	BAUDE		Delphine
Mairie de CAUDRY	Madame	LECOT		Sophie
Mairie de COUTICHES	Madame	DE CUBBER		Pascale
Mairie de CUINCY	Madame	RENAUX	SERWATKA	Isabelle
Mairie de HEM	Madame	DUPONT	LECHANTRE	Catherine
Mairie de PECQUENCOURT	Madame	BEAUCHAMP	HARDY	Johanne
Mairie de PERENCHIES	Madame	MUSELET	CATTEL	Nathalie
Mairie de SAINT-PIERRE-BROUCK	Madame	BERNARD	MELCHIOR	Nathalie
Mairie d'HALLUIN	Monsieur	BEURAERT		Ludovic
S.I. ASS. VALLEES SCARPE BAS ESCAUT	Madame	BEYAERT		Annie
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PERENCHIES ET VERLINGHEM	Monsieur	NOULEZ		Jeremy

Article 2: Madame DESAINT Sylvie, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la Mairie de SAULTAIN est réinscrite sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur pour une troisième année.

Article 3: La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille
Le Président,

Maire de MOUVAUX

LE PRESIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr